



4 mai 2017

(17-2425)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

UNION EUROPÉENNE: DIRECTIVE 2000/31/CE DU 8 JUIN 2000 RELATIVE À CERTAINS  
ASPECTS JURIDIQUES DES SERVICES DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, ET  
NOTAMMENT DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE, DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR  
(DIRECTIVE SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>UNION EUROPÉENNE</b>
--	-------------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (Directive sur le commerce électronique).
<b>Objet</b>	Mise en application
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique</b>	<a href="https://members.wto.org/crnattachments/2017/IP/EEC/17_2096_00_e.pdf">https://members.wto.org/crnattachments/2017/IP/EEC/17_2096_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet.
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Établissement d'un cadre pour le commerce électronique dans le marché intérieur. Établissement de règles harmonisées couvrant des aspects tels que l'exigence de transparence et de communication de renseignements imposée aux fournisseurs de services en ligne, les communications commerciales, les contrats par voie électronique et la limitation de la responsabilité des fournisseurs de services intermédiaires. Le texte notifié couvre divers droits de propriété intellectuelle.	
<b>Langue(s) du texte notifié</b>	Anglais
<b>Date d'adoption</b>	

---

<b>Entrée en vigueur</b>	Le jour de la publication au <i>Journal officiel de l'Union européenne</i> (date de publication – 17 juillet 2000).
--------------------------	---

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	20 avril 2017
<b>Autres renseignements</b>	Le règlement porte sur un domaine qui n'avait pas encore été réglementé.
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	DG COMMERCE Commission européenne